



CTB

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**

RAPPORT ANNUEL 2010

**PROGRAMME D'APPUI A LA
REALISATIONS D'ETUDES ET DE
CONSULTATIONS (PAREC)**

BDI 00 005

1 . Préambule

Le Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et de Consultations n'étant pas un projet/programme classique, le « template » mis à disposition pour la rédaction du rapport annuel est incompatible avec le rapportage spécifique à cette intervention. De ce fait, le modèle mis à disposition par le siège de la CTB n'a pas été utilisé.

2. Fiche projet

Nom Project	FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D'APPUI A LA REALISATION D'ETUDES ET DE CONSULTATIONS
Code Projet	BDI 00 005 11
Zone d'intervention	Nationale
Budget	2.012.336
Personnes clés	
Instance Partenaire	Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique
Date Convention de mise en œuvre	13 août 1993, renouvelée le 29/6/2010 avec la nouvelle Convention Spécifique du 19/3/2010
Durée (mois)	72 mois
Groupes cibles	Ministères et autres institutions publiques
Objectif Globale	Renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi d'une part, en appui aux secteurs et thèmes de la coopération belgo-burundaise et la préparation des Programmes Indicatifs de Coopération et d'autre part, en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
Objectif Spécifique : N/A	
Résultats attendus : N/A	

3. Résumé

L'intervention « Financement d'un Programme d'Appui à la réalisation d'Etudes et de Consultations » est en vigueur depuis le 19 mars 2010. Elle fait suite à la transformation de l'ancien « Fonds d'Etudes » qui était en exécution depuis 1993. Cet outil, quoi qu'ayant contribué à la réalisation d'un certain nombre d'études intéressantes pour le Burundi, a été longtemps méconnu par les ministères et différentes institutions. Cela a été dû en partie à la faiblesse des capacités des cadres à élaborer de bonnes fiches de requêtes avec des termes de référence clairs. Actuellement, le programme est bien connu et est de plus en plus sollicité.

3.1 Aperçu de l'intervention

Logique d'intervention	Efficienc e	Efficacité	Durabilit é
Objectif Spécifique	N/A	N/A	N/A

Budget	Dépenses totales année N (31/12/2011)	Solde budget	Taux d'exécution
2.012.336	1.105.364,29	906.971,72	55%

Remarque : une étude a été menée en 2011 mais le règlement de la facture est intervenu début 2012. Il s'agit de « l'étude bibliographique et analyse pré-diagnostique du potentiel hydro-électrique au Burundi ».

3.2 Points saillants

Rappel

1) En mars 2010, une nouvelle Convention Spécifique a été signée pour le Fonds d'études, désormais intitulé « Programme d'appui à la réalisation d'études et de consultations – PAREC ». Parmi les grands changements relatifs à cette nouvelle Convention Spécifique, l'on peut soulever :

- un nouveau circuit de transmission des requêtes : Ministère sectoriel -> Ministère ayant le Plan dans ses attributions -> Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale -> Ambassade de Belgique -> Représentation de la CTB pour exécution.
- un pilotage assuré par le Comité des Partenaires (équivalent d'une SMCL)
- la modalité « régie » permettant de lancer les marchés publics en suivant la législation belge

Etudes réalisées en 2011

2) Durant l'année 2011, 2 études importantes ont été menées avec succès à savoir :

- **L'étude de faisabilité de mise en place d'un Fonds de Garantie (FG) au sein du Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR).** L'étude a été menée le bureau d'études MERIDIES. Le rapport final de l'étude a été très apprécié par le Ministère du Développement Communal qui assure actuellement la tutelle du Fonds de Micro-Crédit Rural. Suite à cette étude, le Fonds de Garantie en question a été officiellement mis en place au début de l'année 2012.
- **L'étude bibliographique et analyse pré-diagnostique du potentiel hydro-électrique au Burundi.** Rappelons qu'un premier marché en cogestion avait été lancé en 2009 pour la réalisation de cette étude. Ce marché a été infructueux.

En 2011, les termes de référence de cette étude ont été retravaillés et améliorés afin de ne pas répéter les erreurs de l'expérience du Rwanda où la même étude a été menée.

C'est ainsi qu'il a été décidé que l'étude se déroulerait en 2 étapes successives à savoir une étude pré-diagnostique (50.000 euros) suivie de la réalisation d'un atlas de l'hydro-électricité (200.000 euros). L'étude a été menée par le bureau d'études SHER.

La première phase de l'étude a été terminée fin 2011. Les termes de références pour la 2^{ème} phase de l'étude sont élaborés et n'attendent que l'accord du siège pour lancer le marché. L'étude devrait être terminée vers la fin de l'année 2012.

Le Ministère de l'Energie et des Mines a approuvé et fort apprécié le rapport final de la 1^{ère} étape de l'étude.

Etudes en attente de réalisation

Trois requêtes approuvées en 2011 sont en attente de réalisation à savoir :

- **L'étude sur la professionnalisation de la gestion du service diplomatique du Burundi**
- Il s'agit d'une requête du Ministère des Relations Extérieures de la Coopération Internationale. Le marché de cette étude a été infructueux car il n'intéresse pas les cabinets ou bureaux d'études internationaux. En effet, la budgétisation de l'étude a prévu 15.000 euros (15 hommes/jour) pour sa réalisation. La solution envisagée serait de recourir à un partenariat avec un service public fédéral belge en l'occurrence le ministère des affaires étrangères. La question a été soumise au siège pour voir sa faisabilité, les Attachés soutiennent cette option.
- **Mobilisation d'un consultant pour appuyer la rédaction du plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Commun de l'Education dans lequel la Belgique est un contributeur important, une requête du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers et de l'Alphabétisation a été introduite et approuvée. Le marché de cette étude vient d'être lancé. Son budget est 60.000 euros pour 70 hommes/jours.

- **Réalisation d'un atlas de l'hydro-électricité au Burundi**

Comme indiqué plus haut, il s'agit d'une 2^{ème} phase qui fait suite à l'étude bibliographique et analyse pré-diagnostique du potentiel hydro-électrique. Il s'agit d'une requête du Ministère de l'Energie et des Mines. L'étude devrait être terminée fin 2012, elle sera réalisée par une équipe multidisciplinaire d'experts (200 hommes/jours).

3.3 Leçons apprises et recommandations

- Le PAREC n'est actuellement pas géré de manière optimale au niveau de la Représentation, faute de manuel de procédures.
- Les requêtes qui parviennent à la représentation sont souvent incomplètes ou inappropriés eu égard aux résultats attendus. La représentation se sent obligé de les améliorer mais n'a pas nécessairement l'expertise voulue pour certaines études pointues. Les ministères requérants manifestent souvent un laxisme patent car ils ne disponibilisent pas toujours les ressources humaines compétentes nécessaires pour l'amélioration des termes de référence et le suivi des consultants qui réalisent les études.
- Le PAREC est un outil de plus en plus connu des institutions burundaises, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années où le fonds d'études n'était quasiment pas utilisé. Le risque est que dans l'avenir des requêtes risquent de venir de toutes parts, raison pour laquelle une recommandation (à défaut d'une décision) devrait être faite par le Comité des Partenaires en vue de concentrer les requêtes aux secteurs prioritaires de la coopération belgo-burundaise.

4 Evolution du contexte

Comme mentionné plus haut, les gouvernements belge et burundais ont signé, le 19 mars 2010, une nouvelle Convention Spécifique qui institue un Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et de Consultations en remplacement de l'ancien Fonds d'Etudes.

L'objectif du programme est de renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi d'une part, en appui aux secteurs et thèmes de la coopération belgo-burundaise et à la préparation des Programmes Indicatifs de Coopération et d'autre part, en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Le programme peut financer, en tout ou en partie les opérations suivantes :

a) En appui aux secteurs et thèmes prioritaires de la Coopération belge ou à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :

- des études d'identification de projets et de programmes de développement ;
- la préparation de cahiers de charges pour des études pour lesquelles les administrations n'ont pas l'expertise nécessaire ;
- des consultations et missions de moins de 12 mois liées à la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- des analyses stratégiques dans les secteurs d'intervention de la coopération belgo-burundaise ;
- des séminaires ou des ateliers ;
- des activités de formation au profit du personnel de l'administration burundaise destinées à renforcer leurs capacités en terme de préparation de programmes et de projets de développement ;
- des études, missions, séminaires et activités de formation relatives à l'intégration des thèmes transversaux (genre, environnement, droits des enfants) dans les approches sectorielles, programmes et projets.

b) Des études exploratoires en préparation des Programmes Indicatifs de Coopération de la coopération bilatérale belgo-burundaise.

Au maximum 25% de la contribution belge au Programme peut être affectée au financement d'opérations en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Groupes cibles :

Les Ministères et autres Organismes publics concernés par les secteurs prioritaires de la Partie burundaise sont les seuls à pouvoir bénéficier des ressources du Programme.

Budget : 2.012.336 euros

Suite à la signature de la nouvelle Convention spécifique (voir supra), plusieurs changements ont été introduits. Ainsi :

Circuit des requêtes :

Les institutions publiques concernées adressent leurs requêtes d'expertise et d'appui logistique auprès du ministère ayant le plan dans ses attributions, ce dernier demande au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération internationale de la soumettre par note verbale à l'Ambassade de Belgique qui se prononcera sur la requête. L'Attaché notifie ensuite sa décision au ministère ayant le plan dans ses attributions avec copie à l'organisme public demandeur et au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. En cas de décision positive, la copie de la lettre d'approbation envoyée à la CTB vaut ordre d'exécution.

Dès approbation de la requête par l'Attaché et tenant compte des observations formulées par l'ensemble des partenaires, la CTB sera chargée, en étroite collaboration avec l'institution publique du partenaire, de finaliser les termes de référence (ci-après dénommés « TdR ») de l'appui demandé.

Organe de pilotage :

Afin de favoriser d'une part le partenariat et l'appropriation du Programme et d'autre part la cohérence des appuis financés avec les interventions prévues dans le cadre du PIC, le pilotage, le suivi et l'évaluation du programme sont confiés au Comité des Partenaires.

A ce titre, le Comité des Partenaires :

- Effectue le contrôle de l'utilisation du Programme
- Évalue les résultats des expertises financées par le Programme
- Introduit les demandes de réalimentation du Programme

5 Suivi des décisions prises par le Comité des partenaires

Il a été proposé qu'une réflexion soit menée sur la fusion du Fonds d'études et du Fonds d'expertises qui présentent des similitudes au niveau des modalités de gestion et d'exécution. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Le recours à un consultant international pour une courte durée serait souhaitable, le fonds d'études pourrait le financer.

6 Annexes

Annexe 1 : Planification opérationnelle Q1-2012

Remarque : les requêtes des ministères et autres institutions publiques nous parviennent pour exécution tout au cours de l'année. De ce fait, il est difficile de faire une bonne planification opérationnelle des activités.

PLANIFICATION ANNUELLE DES ACTIVITES

Projet : Financement d'un Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et de Consultations : BDI 00 005

Activités	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Responsable	Remarques - difficultés points d'attention
Consultance pour appuyer la rédaction du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation			X	X	X	X	X	X	X				Assistant Technique du Fonds Commun de l'Education	
Réalisation d'une étude sur la professionnalisation de la gestion du service diplomatique					X		X	X					Chargé de Programme + Point focal du ministère requérant	A recherche un partenariat avec un service public fédéral belge. Il s'agit d'un petit marché peu intéressant pour les bureaux d'études
Réalisation d'un atlas national de l'hydro-électricité au Burundi						X	X	X	X	X	X	X	Chargé de Programme + Point focal du ministère requérant	

Annexe 2 : Budget versus Actuals

Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BDI/00/005

Project Title : **Fonds d'Etudes**

Budget Version : **M03** Year to month : **31/12/2011**

Currency : **EUR**

YTM : **Report includes all closed transactions until the end date of the closed closing**

	Status	Fin Mode	Amount	2010	2011				Total	Total Exp.	Balance	% Exec
					Q1	Q2	Q3	Q4				
A ALLOCATED FUNDS			1.467.856,04	994.945,70	783,20	242,10	573,84	24.839,66	26.438,80	1.021.384,50	446.471,54	70%
01 Etude d'identification d'un			54.500,00	54.500,00						54.500,00	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	54.500,00	54.500,00						54.500,00	0,00	100%
02 Appuis ponctuels aux			18.906,52	18.906,52						18.906,52	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	18.906,52	18.906,52						18.906,52	0,00	100%
03 Identification d'un appui			15.434,10	15.434,10						15.434,10	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	15.434,10	15.434,10						15.434,10	0,00	100%
04 Etude de mise en place des			29.927,10	29.927,10						29.927,10	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	29.927,10	29.927,10						29.927,10	0,00	100%
05 Appui à la relance de la			54.900,98	54.900,98						54.900,98	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	54.900,98	54.900,98						54.900,98	0,00	100%
06 Impact environnemental de			28.270,76	28.270,76						28.270,76	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	28.270,76	28.270,76						28.270,76	0,00	100%
07 Réhabilitation et extension			53.284,12	53.284,12						53.284,12	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	53.284,12	53.284,12						53.284,12	0,00	100%
08 Etude de réhabilitation des			56.051,14	56.051,14						56.051,14	0,00	100%
01 Allocated Funds		COGEST	56.051,14	56.051,14						56.051,14	0,00	100%
09 Etude sur l'amélioration des			26.953,26	26.953,26						26.953,26	0,00	100%
		REGIE	903.476,00	1.678,62	742,11	171,62	573,84	24.839,66	26.327,23	28.005,85	875.470,15	3,00
		COGEST	1.108.859,81	1.077.338,44	20,00				20,00	1.077.358,44	31.501,37	97,00
		TOTAL	2.012.335,81	1.079.017,06	762,11	171,62	573,84	24.839,66	26.347,23	1.105.364,29	906.971,52	55,00



